Nº 2020-096

### REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS ARRONDISSEMENT DU RAINCY CANTON DE SEVRAN VILLE DE VILLEPINTE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

## SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 11 Septembre 2020, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 19 Septembre 2020 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

#### Sont présents: 35

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI (partie au point n° 2020-116 puis pouvoir à Mme VALLETON), M. MARAN (parti au point nº 2020-104 puis pouvoir à Mme VAUBAN, puis revenu au point n° 2020-117), Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, M. VALLETON, M. LLEDO, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG, Mme OUARET, Mme ANCHARUZ, M. GALIN, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN (parti au point n° 2020-103 puis pouvoir à Madame YOUSSOUF), Mme BEN HADJ KHALIFA, M. SCAGNI, M. FAGUIER, Mme BENHSAINE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## Absent ayant donné procuration: 4

Mme KASMI qui a donné pouvoir à M. BEAUDEAU
M. LE NEINDRE qui a donné pouvoir à M. POURPOINT
Mme ROLAND qui a donné pouvoir à M. FAGUIER
M. CHIROUSE qui a donné pouvoir à Mme PHILIPPON-VERMOND

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme VERTÉ est désignée pour remplir cette fonction.

## OBJET : AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Désignation de représentants de la Commune à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'association "Mission Locale Intercommunale de Sevran – Tremblay-en-France – Villepinte".

Délibération n° 2020-096

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu les statuts de la Mission Locale Intercommunale modifiés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mars 2012,

Vu le courriel en date du 22 juillet 2020 du Président de la Mission Locale Intercommunale,

Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que Madame Martine VALLETON, Maire, souhaite représenter la Ville auprès de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de la Mission Locale Intercommunale,

Considérant qu'il convient de désigner deux élus du Conseil Municipal pour siéger à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de la Mission Locale intercommunale Sevran – Tremblay-en-France – Villepinte,

Considérant que Monsieur Youssef JIAR et Madame Maryline VAUBAN ont fait part de leur candidature pour siéger aux instances de la Mission Locale Sevran – Tremblay-en-France – Villepinte,

Après avis de la Réunion de la Majorité Municipale du 9 septembre 2020,

Ayant entendu son Rapporteur, Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 11 ABSTENTIONS PAR 28 VOIX POUR

DECIDE

Article 1: De désigner Madame Martine VALLETON, Maire, ou son représentant, comme membre permanent représentant la Commune au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'association "Mission Locale Intercommunale de Sevran – Tremblay-en-France – Villepinte".

Article 2: De désigner Monsieur Youssef JIAR et Madame Maryline VAUBAN, en tant que représentants (administrateurs) du Conseil Municipal pour siéger à l'Assemblée Générale et Conseil d'Administration de la Mission Locale Sevran – Tremblay-en-France – Villepinte.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 19 Septembre 2020

Le Maire, Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

Martine VALLETON

> DIRECTION GENERALE DES SERVICES DIRECTION ENTREPRISES ET EMPLOI

# RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2020-096

## Conseil Municipal du 19 Septembre 2020

RAPPORTEUR: Madame le Maire

## OBJET: III - AFFAIRES INTERCOMMUNALES

 3 - Désignation de représentants de la Commune à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'association "Mission Locale Intercommunale de Sevran – Tremblay-en-France – Villepinte".

Par délibération n° 2012-053 en date du 11 avril 2012, le Conseil Municipal a adhéré à l'association "Mission Locale Intercommunale de Sevran – Tremblay-en-France –Villepinte", pour assurer la pérennité sur Villepinte d'une structure qui puisse accompagner les publics en insertion de moins de 26 ans.

Suite aux Elections Municipales des 15 mars et 28 juin 2020, il est donc nécessaire de procéder à la désignation de représentants de la Commune à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'association "Mission Locale Intercommunale de Sevran – Tremblay-en-France – Villepinte ".

Par courriel en date du 22 juillet 2020, le Président de la Mission Locale Intercommunale a invité les Villes à renouveler leurs représentants.

Rappelons que les missions de l'association sont les suivantes :

- Assurer l'insertion socioprofessionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire intercommunal,
- Accueillir, être à l'écoute et orienter tout jeune de 16 à 25 ans sans emploi durable quelles que soient les difficultés : emploi, formation, vie quotidienne, santé,
- Construire des itinéraires personnalisés d'insertion professionnelle et sociale et accompagner individuellement les jeunes concernés,
- Transmettre à la ville un ensemble d'informations à caractères statistiques ou socio-économiques sur les publics accueillis et les moyens préconisés pour résoudre leurs difficultés.

## L'association se compose de membres répartis en 5 collèges :

- Collège des élus des collectivités territoriales ;
- Collège des services de l'Etat ;
- Collège des acteurs économiques ;
- Collège des représentants de l'association ;
- Collège des personnalités qualifiées.

Selon les statuts de l'association modifiés lors de l'Assemblée Générale du 13 mars 2012, la Ville de Villepinte est représentée par :

- le Maire ou son représentant ;
- deux représentants du Conseil Municipal.

Les représentants de la Commune de Villepinte siègent à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'association.

## **CONCLUSION**

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- de désigner Madame Martine VALLETON comme membre permanent représentant la Commune au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'association;
- de désigner au sein du Conseil Municipal deux représentants (administrateurs) de la Commune au Conseil d'Administration de la Mission Locale Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte. Les candidatures de Monsieur Youssef JIAR et Madame Maryline VAUBAN sont proposées.

Avis de la Réunion de la Majorité Municipale du 9 septembre 2020.